

# Payer plus pour une rente plus basse ?

NON au vol des rentes LPP !

Les rentes des caisses de pension baissent depuis des années et ne suffisent plus pour de nombreux salarié-e-s. Avec le vol des rentes LPP, les assuré-e-s risquent de subir des réductions supplémentaires de leurs rentes allant jusqu'à 3200 francs par an. Et pour cela, ils et elles devront verser chaque année 2,1 milliards de francs supplémentaires dans les caisses de pension. En bref : les assuré-e-s paient plus, mais reçoivent moins de rente.

## Moins de rente

Les rentes des caisses de pension ne cessent de baisser depuis des années. La situation risque désormais d'empirer. Avec la réforme de la LPP, **les rentes baisseront jusqu'à 3200 francs par an**. Le vol de rentes est énorme ! La raison est la baisse du taux de conversion, qui détermine la part du capital épargné qui sera versée chaque année sous forme de rente. Les travailleuses et travailleurs de plus de 50 ans sont particulièrement touchés. Mais aussi les jeunes risquent de voir leur future rente diminuer. Parallèlement, le manque de compensation du renchérissement n'est pas résolu, ce qui touche particulièrement les retraité-e-s.

## Déductions salariales plus élevées

Malgré la baisse des rentes, les déductions salariales pour le 2e pilier augmentent avec la réforme de la LPP. Ce sont justement les personnes à bas et moyens revenus qui devraient payer jusqu'à 2400 francs de plus par an. Celles et ceux qui doivent cotiser davantage à la caisse de pension ont **moins d'argent à disposition chaque mois**. Compte tenu du renchérissement, de l'explosion des primes d'assurance maladie et de la hausse des prix du logement, ce n'est pas acceptable !

## Des compensations insuffisantes

Certes, il existe des compensations pour les pertes de rente pour les personnes à très bas revenus. Mais elles sont insuffisantes. Premièrement, elles sont limitées à 15 ans de classe d'âge. Autrement dit, les personnes nées après 1973 ne reçoivent rien. Deuxièmement, même parmi les plus âgé-e-s, **seul un quart reçoit une compensation**, et ce uniquement dans des conditions strictes. En outre, les compensations ne servent à rien pour les personnes ayant de très faibles revenus et des rentes peu élevées. Elles versent certes plus de cotisations salariales. Mais une fois à la retraite, elles ne reçoivent pas une rente plus élevée, mais simplement **moins de prestations complémentaires**. Leur salaire net diminue, et leur rente au moment de la retraite reste tout aussi basse.

## Un cadeau empoisonné et coûteux pour les femmes

Avec la réforme, **les femmes passeront à la caisse plus que la moyenne**, car elles ont généralement des salaires plus bas et devraient désormais payer des cotisations salariales beaucoup plus élevées. En contrepartie, elles n'obtiennent pas d'amélioration rapide et garantie. Car il manque des solutions pour les interruptions de travail liées à la vie familiale et le travail à temps partiel. De plus, il faut des décennies pour que les déductions salariales beaucoup plus élevées se traduisent par des rentes un peu plus hautes. Malgré la réforme, toutes celles et ceux qui touchent une rente faible resteront dépendant-e-s des prestations complémentaire, comme c'est le cas pour beaucoup de femmes.

## Seuls les assurances, les courtiers et les managers en profitent

La réforme de la LPP est antisociale et affaiblit la confiance dans notre prévoyance vieillesse. Le grand bénéficiaire du 2e pilier est le secteur financier, qui détourne chaque année **7 milliards de francs** de notre argent par le biais de frais administratifs et de commissions. Il n'est pas acceptable que les profits augmentent alors que les rentes baissent. Le 2e pilier doit servir aux assuré-e-s, pas au casino financier.